



JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET JUSTIFICATIFS DE FINANCEMENT DES ÉTUDES  
PARCOURSUP 2024 :

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) et INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE (IFMEM)

CLIQUEZ SUR LE NOM DE L'INSTITUT DE VOTRE AFFECTATION POUR TROUVER L'ADRESSE MAIL À LAQUELLE VOUS DEVEZ ENVOYER LES DOCUMENTS  
2 PIÈCES MAXIMUM PAR ENVOI (risque de non réception des pièces si plus de 2) - PDF OBLIGATOIRE

RENTREE DU 2 SEPTEMBRE 2024

IFSI Ambroise-Paré, Antoine-Béclère, Avicenne-Jean Verdier, Beaujon, Bicêtre, Bichat, Charles-Foix, Henri-Mondor, Pitié-Salpêtrière, Raymond-Poincaré, Tenon + IFMEM de l'AP-HP

RENTREE DU 1 FÉVRIER 2025

IFSI Louis Pasteur, Louis Brocq, Trousseau

| MA SITUATION  | MON ÂGE  | DATES DE RENTRÉE               | CARACTÉRISTIQUES DE MA SITUATION   | JE DOIS OBLIGATOIREMENT TRANSMETTRE À L'ÉCOLE AU FORMAT PDF (pas de format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER  | SELON MA SITUATION, JE TRANSMETS EN PLUS AU FORMAT PDF OBLIGATOIRE (refus format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER  | J'ENVOIE EN PLUS 1 MOIS AVANT L'ENTRÉE À L'ÉCOLE  | POUR INFORMATION : FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES | DROIT D'INSCRIPTION<br>Facture envoyée à l'étudiant ultérieurement. Les boursiers sont exonérés ; Bourses région Ile-de-France uniquement ; les bourses CROUS ne sont pas acceptées. | DROIT D'INSCRIPTION EXTRA COMMUNAUTAIRES *<br>Facture envoyée à l'étudiant ultérieurement (les boursiers extra-communautaires ne sont pas exonérés des droits d'inscription extra-communautaires) |
|---|--|--------------------------------|--|--|--|---|--|--|---|
| MOINS DE 26 ANS ET BAC 2022-23-24   | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école (2 sept.2024 ou 3 février 2025) | Septembre 2024 ou février 2025 | BACCALAURÉAT 2024, 2023, 2022<br>J'ai obtenu mon baccalauréat en 2022, 2023 ou 2024  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Aucun document n'est à ajouter   | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| MOINS DE 26 ANS ET BAC AVANT 2022   | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école (2 sept.2024 ou 3 février 2025) | Septembre 2024 ou février 2025 | BACCALAURÉAT AVANT 2022<br>J'ai obtenu mon Baccalauréat avant 2022 et je suis en poursuite d'études (pas d'interruption de plus de 2 ans)  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Certificat de scolarité ou carte d'étudiant (preuves d'études) années 2021/2022 ou 2022/2023 ou 2023/2024  | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| MISSION LOCALE  | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école (2 sept.2024 ou 3 février 2025) | Reentrée de septembre 2024     | MISSION LOCALE<br>Je suis inscrit en Mission Locale  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation d'inscription en Mission Locale entre le 1er juin et le 31 août 2024   | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
|   | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école (2 sept.2024 ou 3 février 2025) | Reentrée de février 2025       | MISSION LOCALE<br>Je suis inscrit en Mission Locale  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation d'inscription en Mission Locale entre le 1er juin et le 31 août 2024   | Attestation d'inscription en Mission Locale postérieure au 01/12/2024                     | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| SERVICE CIVIQUE   | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école                                 | Reentrée de septembre 2024     | SERVICE CIVIQUE<br>J'ai terminé un service civique entre le 1er septembre 2023 et le 1er septembre 2024  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Contrat ou attestation de service civique  | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
|   | J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école                                 | Reentrée de février 2025       | SERVICE CIVIQUE<br>J'ai terminé un service civique entre le 02 février 2024 et le 02 février 2025  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Contrat ou attestation de service civique  | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| RSA (revenu de solidarité active)   | Tous âges  | Reentrée de septembre 2024     | RSA<br>Je suis bénéficiaire du RSA   | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation CAF du RSA entre le 1er juin et le 31 août 2024  | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
|   | Tous âges  | Reentrée de février 2025       | RSA<br>Je suis bénéficiaire du RSA   | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation CAF du RSA entre le 1er juin et le 31 août 2024  | Attestation CAF du RSA postérieure au 01/12/2024  | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| PEC (Parcours Emploi Compétence)  | Tous âges  | Reentrée de septembre 2024     | PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)<br>Je suis bénéficiaire d'un PEC  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Contrat ou attestation du PEC  | -   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
|   | Tous âges  | Reentrée de février 2025       | PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)<br>Je suis bénéficiaire d'un PEC  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Contrat ou attestation du PEC  | Attestation PEC postérieure au 01/12/2024   | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| FRANCE TRAVAIL  | Tous âges  | Reentrée de septembre 2024     | DEMANDEUR D'EMPLOI<br>Je suis demandeur d'emploi avant l'entrée en formation sans condition de durée   | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL (les catégories ne sont plus exigées)   | Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL datant du mois précédant l'entrée en formation | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
|   | Tous âges  | Reentrée de février 2025       | DEMANDEUR D'EMPLOI<br>Je suis demandeur d'emploi avant l'entrée en formation sans condition de durée   | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL (les catégories ne sont plus exigées)   | Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL datant du mois précédant l'entrée en formation | Études financées par la Région Ile-de-France | 170 €  | 2 770 €   |
| OPCO (organisme de financement de la promotion professionnelle)                   | Tous âges  | Septembre 2024 ou février 2025 | PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO (organisme de financement de la promotion professionnelle)<br>Je travaille et je vais être pris en charge par un OPCO (Transition Pro, ANFH, ou autres...) | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation de prise en charge par l'OPCO  | -   | Études financées par l'OPCO                  | 170 €  | 2 770 €   |
| AUTOFINANCEMENT   | Tous âges  | septembre 2024 ou février 2025 | AUTOFINANCEMENT<br>Je vais financer moi-même mes études  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation d'autofinancement signée (modèle sur le site internet de l'école)<br>Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'étudiant | -   | Études financées par moi-même                | 170 €  | 2 770 €   |
| EMPLOYEUR HORS AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE                                    | Tous âges  | Septembre 2024 ou février 2025 | PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR HORS AP-HP<br>Je travaille et je vais être pris en charge par mon employeur  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Attestation de prise en charge de votre employeur<br>Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'employeur                            | -   | Études financées par mon employeur           | 170 €  | 2 770 €   |
| EMPLOYEUR AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE   | Tous âges  | Septembre 2024 ou février 2025 | AGENT AP-HP<br>Je suis agent de l'AP-HP (titulaire CDI CDD)  | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Transmettre l'accord de prise en charge par l'AP-HP à l'école  | -   | -  | -  | -   |
| CAS PARTICULIERS  | Tous âges  | Septembre 2024 ou février 2025 | HORS CATÉGORIE<br>Je n'entre dans aucune catégorie   | Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)<br>+<br>Diplôme du Baccalauréat ou relevé de notes (ou attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes hors UE) | Contactez l'école  | -   | -  | 170 €  | 2 770 €   |
| Droits d'inscription : Précisions concernant les étudiants Extra-Communautaires * |  |                                |  |  |  |   |  |  |   |
| Etudiant Extra-communautaire  |  |                                | Je suis entré sur le territoire Français avant le 1er janvier 2022 pour une durée continue   |  |  |   |  | 170 €  |   |
| Etudiant Extra-communautaire  |  |                                | Je suis entré sur le territoire Français après le 31 décembre 2021   |  |  |   |  |  | 2 770 €   |

\* Etudiant extra-communautaire : étudiant dont la nationalité n'est pas celle d'un pays appartenant à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen ou qui n'est pas de nationalité suisse ou dont le pays n'a pas signé avec la France un accord prévoyant le paiement de droits d'inscription dans les mêmes conditions que les étudiants français  
ATTENTION ne sont pas éligibles à la prise en charge des études par la région Y COMPRIS LES PERSONNES INSCRITES A FRANCE TRAVAIL :  
- Les agents publics y compris en disponibilité  
- Les salariés du secteur privé en CDD ou CDI de plus de 78 heures par mois  
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transition Pro  
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant le mois d'entrée en formation  
- Les apprentis  
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)  
- Les médecins et les sage-femmes diplômés à l'étranger